

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

POINT N°21

RAPPORTEUR : V TOLLARD

OBJET : Budget annexe d'assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif 2021

Suite au ROB 2021 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 8 décembre dernier, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2021 pour le budget annexe d'assainissement en gestion directe (régie).

La compétence assainissement est une compétence obligatoire des EPT conformément à l'article L.5219-5 du CGCT.

Pour rappel, le Conseil de Territoire du 13 octobre dernier ayant approuvé la résiliation des 2 derniers contrats de délégation de service public (DSP) concernant les communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne, l'exercice de la compétence assainissement s'effectuera donc en gestion directe à compter de 2021 d'où leur intégration dans le budget annexe assainissement en régie/gestion directe dès le 1^{er} janvier 2021 (au lieu du budget annexe assainissement en DSP).

En conséquence, à compter de l'exercice 2021, le Territoire ne dispose plus que d'un seul budget annexe assainissement, à savoir celui en gestion directe/régie, qui concerne l'intégralité des 13 communes de notre Territoire.

La section d'exploitation est proposée à 15 M€, équilibrée en recettes et en dépenses, soit un volume en progression de 30% par rapport au BP 2020 (11,6 M€) du fait de l'intégration des 3 communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne dans ce budget annexe.

La section d'investissement est proposée à 25,8 M€, équilibrée en recettes et en dépenses, et traduit la poursuite des travaux en faveur de la baignade en Marne ainsi que l'intégration des 3 communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne dans ce budget annexe.

A. Section d'exploitation

Fonctionnement

Dépenses

| Chapitre | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | Variation 2020/2021 |
|--|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|---------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 14 000 189 | 1 200 875 | 3 103 350 | 3 181 139 | 3 390 539 | 4 139 240 | 22% |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | | 1 199 846 | 1 083 500 | 1 305 839 | 1 358 755 | 2 023 207 | 49% |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | | 200 000 | | | | | |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 917 413 | 1 032 175 | 404 569 | 1 551 929 | 1 351 894 | 3 094 063 | 129% |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 6 900 | 2 826 259 | 3 060 000 | 3 263 096 | 3 223 096 | 3 103 096 | -4% |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | | | | | 40 000 | |
| 66 CHARGES FINANCIERES | | 1 368 585 | 1 180 217 | 1 350 000 | 1 390 000 | 1 595 000 | 15% |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 20 000 | 700 000 | 875 000 | 875 000 | 1 042 000 | 19% |
| Dépenses | 15 924 502 | 7 847 740 | 9 531 636 | 11 527 003 | 11 589 284 | 15 036 606 | 30% |

Fonctionnement

Recettes

| Chapitre | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | Variation 2020/2021 |
|---|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|---------------------|
| 042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 584 238 | 429 683 | - | 250 000 | 250 000 | 600 000 | 140% |
| 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 14 842 456 | 7 378 057 | 8 831 636 | 9 832 382 | 9 861 446 | 13 453 686 | 36% |
| 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 205 807 | | 700 000 | 875 000 | 875 000 | 650 000 | -26% |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | | | 179 621 | 515 323 | 245 404 | -52% |
| 76 PRODUITS FINANCIERES | | | | 140 000 | 87 515 | 87 515 | 0% |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 292 000 | 40 000 | | 250 000 | | | |
| Recettes | 15 924 502 | 7 847 740 | 9 531 636 | 11 527 003 | 11 589 284 | 15 036 605 | 30% |

Les charges à caractère général regroupent principalement les frais d'entretien, de maintenance et de réparation sur les réseaux pour 1,8 M€ et le remboursement au budget principal d'une quote-part des

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-21-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

dépenses relatives aux fonctions supports (fournitures administratives, informatique, indemnités des Elus etc...) à hauteur de 1 M€ soit une quote-part prévisionnelle de 13,85% des fonctions supports (au regard des montants inscrits au projet de budget principal 2021), conformément au principe retenu lors des CLECT 2017 et 2018.

Les dépenses de personnel correspondent à la refacturation des charges acquittées *via* le budget principal soit 2 M€.

En matière de **recettes**, les principales évolutions du chapitre 70 sont les suivantes :

- Au-delà du changement de périmètre de ce budget annexe, l'estimation du produit des redevances d'assainissement est stable en 2021.
- En revanche, le montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) inscrit au BP 2021 pour 2,5 M€ est en forte progression par rapport au BP 2020 (0,6 M€), principalement du fait de la revalorisation de cette participation pour les habitations collectives au regard notamment des coûts pour l'EPT des raccordements à l'égout.
- Les contributions communales au titre des eaux pluviales, généralisées pour toutes les communes membres de notre territoire par délibération n°18-18 du Conseil de Territoire du 26 mars 2018, sont quasiment stables, soit 1,63 M€ (contre 1,6 M€ en 2020).

Comme au BP 2020, une enveloppe de subventions aux riverains pour mises en conformité (650 K€) est inscrite au compte 6742, ce qui est neutre pour le Territoire car ces subventions versées sont financées par une subvention de fonctionnement en provenance de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), que l'on retrouve donc pour le même montant en recette du compte 748.

A noter l'inscription en recettes financières, jusqu'en 2029, de l'aide du Fonds de soutien national pour les emprunts structurés à risque éligibles, suite à la délibération n°18-94 du Conseil de Territoire du 15 octobre 2018, pour un montant annuel de 87,5 K€.

Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation enregistre une augmentation de 30%, s'établissant à 5,6 M€ au BP 2021 contre 4,3 M€ au BP 2020.

Les dotations aux amortissements représentent 3,1 M€ au BP 2021, cette dépense d'ordre trouvant sa contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

B. Section d'investissement

Investissement
Dépenses

| Chapitre | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | Variation 2020/2021 |
|--|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------------------|
| 040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 584 238 | 429 683 | | 250 000 | 250 000 | 600 000 | 140% |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | | 106 057 | | | | 85 295 | |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES | 28 407 | 28 407 | | | | | |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 1 746 077 | 1 776 523 | 1 905 065 | 3 170 000 | 3 500 000 | 4 470 000 | 28% |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 411 209 | 771 952 | 276 786 | 2 287 330 | 1 820 000 | 3 510 000 | 93% |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 260 933 | 3 049 242 | 14 773 574 | 20 495 285 | 6 763 500 | 14 050 000 | 108% |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | 3 486 078 | 3 569 212 | | | | | |
| 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 50 000 | 20 000 | 113 200 | | | 3 120 000 | |
| Dépenses | 9 566 943 | 9 751 076 | 17 068 625 | 26 202 615 | 12 333 500 | 25 835 295 | 109% |

Investissement
Recettes

| Chapitre | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | Variation 2020/2021 |
|--|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------------------|
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 917 413 | 1 032 175 | 404 569 | 1 551 929 | 1 351 894 | 3 094 063 | 129% |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 6 900 | 2 826 259 | 3 060 000 | 3 263 096 | 3 223 096 | 3 103 096 | -4% |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | | 106 057 | | | | 85 295 | |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 894 490 | 760 935 | 1 156 119 | 1 579 423 | 4 474 364 | 3 689 048 | -18% |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 520 195 | 569 088 | 1 383 892 | 1 592 600 | 3 182 561 | 7 334 183 | 130% |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 6 177 945 | 4 436 562 | 10 950 845 | 18 215 567 | - | 5 409 611 | |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | 101 585 | | |
| 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 50 000 | 20 000 | 113 200 | - | - | 3 120 000 | |
| Recettes | 9 566 943 | 9 751 076 | 17 068 625 | 26 202 615 | 12 333 500 | 25 835 295 | 109% |

Les immobilisations incorporelles concernent diverses études et avant-projets dans le cadre des opérations prioritaires en terme d'amélioration de la qualité de l'eau et de baignabilité de la Marne, ainsi que 1 M€ pour la poursuite du schéma directeur d'assainissement (SDA). En outre, un montant

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-21-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

de 800 K€ est inscrit sur ce chapitre afin de procéder aux enquêtes parcellaires dans le cadre des travaux sur le domaine privé.

Les travaux sur les réseaux d'assainissement représentent un total de 8,7 M€ (dont 850 K€ de travaux sur la commune de Saint-Maur) auxquels s'ajoutent 2 types d'opérations inscrites tant en recettes qu'en dépenses pour les mêmes montants, à savoir :

- 5 M€ pour les travaux de mise en conformité dans le domaine privé, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et conformément au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (AESN)
- 3,1 M€ de travaux de dévoiement de réseaux pour le compte de la Société du Grand Paris, sur les communes de Champigny-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne (chapitres 45 en dépenses et en recettes, correspondant aux « travaux pour le compte de tiers »).

Les **recettes d'équipement** sont notamment composées des subventions d'investissement à recevoir de l'AESN pour les travaux réalisés pour dans le cadre des conventions conclues entre Paris Est Marne & Bois et l'Agence, pour les opérations reconnues éligibles par la commission des aides de l'Agence. Leur montant est en forte progression au BP 2021, puisqu'il atteint 7,3 M€ contre 3,2 M€ au BP 2020, traduisant la montée en puissance des notifications reçues de l'AESN au titre des investissements programmés depuis 2019.

Les autres recettes d'investissement correspondent au FCTVA qui est estimé à la fois sur les investissements réalisés en 2020 et une prévision de recettes sur les investissements éligibles à réaliser en 2021.

Au final, le projet de budget 2021 du budget annexe assainissement en gestion directe s'équilibre avec un emprunt théorique de 5,4 M€. Il convient de souligner que le montant de l'emprunt qui sera éventuellement mobilisé fin 2021 ne dépassera pas 5 M€, soit le niveau du remboursement en capital de la dette des 2 budgets (4,47 M€ sur l'assainissement + 0,59 M€ sur le budget principal).

C. La dette

La résiliation des DSP assainissement des communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne implique en conséquence l'intégration de la dette de ces 3 communes dans le budget annexe assainissement en REGIE. Il est à noter qu'au regard de la classification selon la charte GISSLER, tous les emprunts relevant du budget annexe en DSP sont classés dans la catégorie A-1, la plus sécurisée dans la mesure où ils sont amortis sans aucune exception par un taux fixe. Le transfert de la dette de ce budget ne présente donc aucun risque financier.

Le Territoire a poursuivi durant 2020 sa stratégie de renégociation d'emprunts dans le cadre de sa gestion active de la dette. Ainsi, le prêt Crédit Mutuel n° 00040133103 transféré par la commune de Fontenay-sous-Bois à l'EPT a été refinancé auprès de la Caisse d'Epargne. Le refinancement de l'emprunt transféré et indexé sur le taux fixe de 3.85%, d'un capital restant dû de 2 250 000 € sur 15 ans a été réalisé de manière optimale, dit autrement sans versement d'indemnité actuarielle de remboursement anticipé ni rallongement de durée résiduelle, et avec un nouveau taux fixe réduit à 0,45%. Les conditions financières avantageuses de cette opération de réaménagement permettent en conséquence de générer une **économie globale de 584 797€ de charges financières**.

Le Territoire Paris Est Marne & Bois (PEMB) dispose de **143 emprunts dont 113 transférés par les communes membres au titre des travaux d'assainissement pour un encours total de 85,9 M€ au 1^{er} janvier 2021**. Le Territoire a donc directement souscrit 8 emprunts bancaires (dont 2 en DSP et 6 en Régie) et 22 conventions d'aides financières à taux 0 auprès de l'Agence de l'Eau (dont 6 en DSP et 16 en Régie).

Il est précisé que 2 emprunts bancaires ont été transférés par Bry-sur-Marne et qu'une avance AESN a également été mobilisée pour la mise en séparatif des rues Daguerre et du Port.

Les 2 communes de l'ex-CAVM (Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne) représentent un transfert de 7 prêts bancaires et 17 avances AESN. Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne bénéficient respectivement de 2 et 3 nouvelles conventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les communes de Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, et Saint Maurice n'ayant aucune dette au titre de l'assainissement, n'ont procédé à aucun transfert. Toutefois, Paris Est Marne & Bois a sollicité l'AESN pour le financement des travaux de la rue du séminaire de Conflans à Charenton-le-Pont et la rue du Maréchal Leclerc à Saint Maurice dans le cadre de 2 conventions.

Pour Vincennes, il reste un contrat sur les 2 transferts à PEMB.

Saint Maur-des-Fossés représente 29 emprunts transférés dont 7 auprès d'établissements bancaires. La ville bénéficie d'une nouvelle avance de l'Agence de l'Eau pour les réseaux de l'avenue de la Libération.

Concernant Champigny-sur-Marne, l'encours de dette correspond à 32 prêts dont 7 bancaires, transférés de cette commune qui bénéficie désormais de 3 nouvelles conventions AESN pour le quartier Coeuilly.

Fontenay-sous-Bois représente 5 emprunts transférés dont 4 auprès d'établissements bancaires. PEMB a sollicité un financement de l'AESN pour la mise en séparatif du réseau EU des rues Anatole France et Denis Papin.

Outre les 4 avances AESN transférées par Joinville-le Pont, 7 nouvelles conventions signées par l'EPT ont permis de financer des travaux supplémentaires sur cette commune.

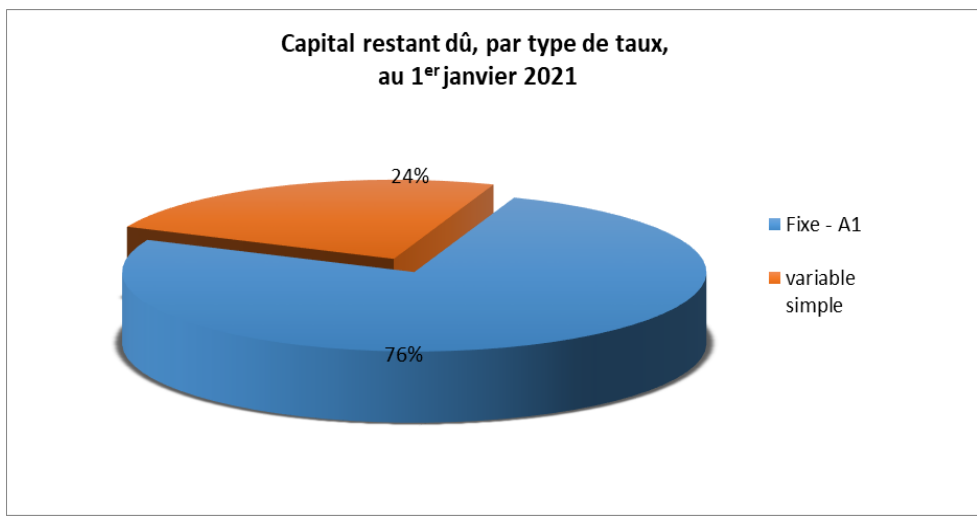
Saint-Mandé a transféré 4 conventions AESN au Territoire qui a mobilisé 2 nouvelles avances de l'Agence de l'Eau pour des travaux.

Villiers-sur-Marne correspond à 12 emprunts transférés dont 4 auprès de l'AESN et une avance de l'Etat.

Le capital emprunté à l'origine représente ainsi un total de 97,1 M€ dont 13,2M€ au titre de l'ancien budget annexe en DSP et 83,9M€ en gestion directe.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette s'établit à 85,9 M€ (dont 9,8M€ pour l'ex-DSP et 76,1M€ en Régie) contre 88,6 M€ au 1^{er} janvier 2020 (dont 10,3 M€ pour l'ex-DSP et 78,3 M€ en Régie). A titre indicatif, les budgets s'appréhendant de manière consolidée, **la dette totale (budget principal + budgets annexes) de notre Territoire s'établit à 178€ /habitant, nous plaçant au 4^{ème} rang le plus faible des 11 Territoires** (données DGFIP).

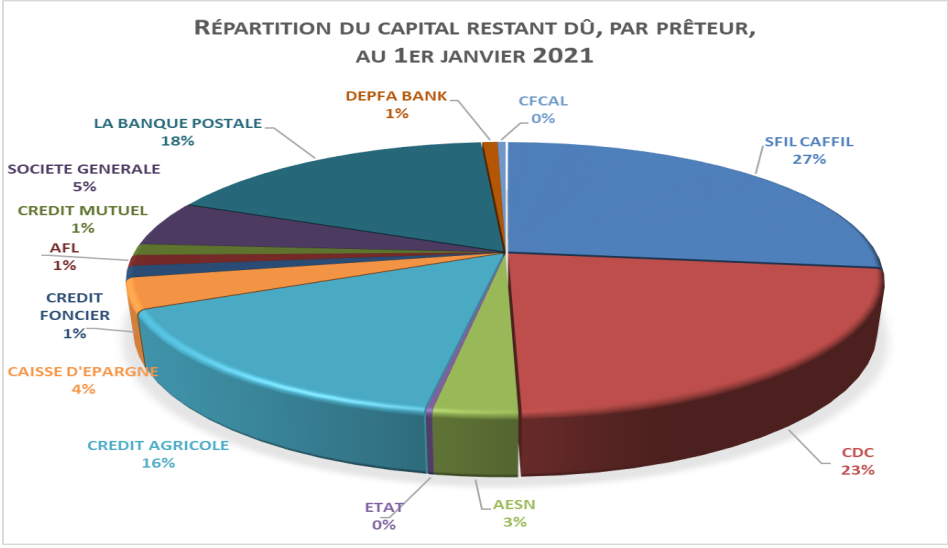
Au regard de la classification selon la charte GISSLER, le risque financier sur ce nouveau budget annexe d'assainissement en gestion directe est réduit à 23,9% du capital restant dû en taux variable, étant donné que 76,1% de la dette est classée dans la catégorie A-1, la plus sécurisée en raison de l'indexation sur taux fixe.



L'annuité totale de l'exercice 2021 s'élève à 5,96 M€, dont 4,47 M€ de capital et 1,49 M€ d'intérêts. Elle correspond à l'ancien budget annexe en DSP pour 880 K€, dont 670 K€ de capital et 210 K€ d'intérêts. L'ancien périmètre en régie représente 5,08 M€, dont 3,8 M€ de capital et 1,28 M€ d'intérêts.

Les organismes bancaires sont au nombre de 13 ainsi répartis :

- AESN (92 avances dont 23 issues de l'ancien budget annexe en DSP),
- SFIL (12 contrats dont 3 issus de l'ancien budget annexe en DSP),
- CDC (11 contrats dont 5 issus de l'ancien budget annexe en DSP),
- Société Générale (8 contrats),
- Caisse d'Epargne (5 contrats),
- Crédit Agricole (5 contrats dont 2 issus de l'ancien budget annexe en DSP),
- Crédit Foncier (2 contrats),
- La Banque Postale (2 contrats),
- Crédit Mutuel (2 contrats),
- CFCAL (1 contrat),
- AFL-Agence France Locale (1 contrat provenant de l'ancien budget annexe en DSP),
- Etat (1 avance),
- DEPFA (1 contrat).



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-21-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

ARTICLE 1 :

APPROUVER le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement en gestion directe, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| | |
|---|------------------------|
| * Section d'exploitation..... | 15 036 605,49 € |
| * Section d'investissement..... | 25 835 294,50 € |
| TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021 | 40 871 899,99 € |

ARTICLE 2 :

AUTORISER Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2021 et tel que prévu au budget primitif 2021 du budget annexe assainissement en gestion directe un emprunt inscrit en recette d'investissement pour un total de 5 409 610,90€ maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.